



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. restreinte
4 juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Point 15 b) de l'ordre du jour provisoire

**Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins
de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil**

**Demande émanant de l'Indian Ocean Rim Association
(Association des pays riverains de l'océan Indien)**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de l'Indian Ocean Rim Association une demande sollicitant du Conseil du commerce et du développement qu'il lui accorde le statut d'observateur en vertu de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil.

On trouvera en annexe des renseignements concernant l'Indian Ocean Rim Association.

GE.14-07461 (F) 220814 250814



* 1 4 0 7 4 6 1 *

Merci de recycler



Annexe

Renseignements généraux concernant l'Indian Ocean Rim Association

Historique

1. Le Gouvernement mauricien a convoqué une réunion du 29 au 31 mars 1995 pour examiner la question du renforcement de la coopération économique entre les pays riverains de l'océan Indien. Des représentants des gouvernements, entreprises et milieux universitaires de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Inde, du Kenya, de Maurice, d'Oman et de Singapour, connus sous le nom d'«États du groupe restreint», ont assisté à la réunion. Dans une déclaration conjointe publiée à l'issue de cette réunion, les participants ont déclaré qu'ils s'étaient entendus sur le principe d'un régionalisme ouvert et de la prise en compte sans exclusive de tous les membres, l'objectif étant de libéraliser le commerce et de promouvoir la coopération commerciale. Les activités devaient se concentrer sur la facilitation du commerce, la promotion des investissements et la coopération économique.
2. Un groupe de travail tripartite – gouvernement, milieux universitaires et secteur privé – s'est ensuite réuni à Maurice du 15 au 17 août 1995. À cette réunion, il a été décidé de prévoir une «deuxième voie» qui viendrait compléter le principe d'une organisation intergouvernementale. Une nouvelle réunion, organisée en septembre 1996 à Maurice également, a finalisé une charte portant création de l'Indian Ocean Rim Association dont la composition a été élargie aux pays suivants: Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et Yémen.
3. L'Indian Ocean Rim Association a été officiellement instituée en mars 1997 à Maurice lorsque les ministres des États membres de l'Association ont adopté par acclamation la charte portant création de cette dernière.

Buts et objectifs

4. L'Indian Ocean Rim Association a pour but de promouvoir une croissance durable et un développement équilibré dans la région et les États membres et de créer un terrain d'entente favorable à la coopération économique régionale.
5. Les objectifs de l'Association sont les suivants:
 - a) Promouvoir une croissance durable et un développement équilibré dans la région et les États membres;
 - b) Privilégier les domaines de coopération économique qui offrent un maximum de possibilités en termes de développement, intérêts communs et avantages mutuels;
 - c) Promouvoir la libéralisation du commerce, supprimer les obstacles et faire tomber les barrières à une circulation plus libre et plus soutenue des biens, des services, des investissements et de la technologie entre les États membres de l'Association.
6. À la onzième réunion du Conseil des ministres de l'Association, tenue à Bangalore (Inde) en 2011, les pays membres sont convenus que l'Association devait concentrer son attention dans les années à venir sur les six grands thèmes ci-après répondant à des besoins présents: la sûreté et la sécurité maritimes; la facilitation du commerce et de l'investissement; la gestion de la pêche; la réduction des risques de catastrophe; la coopération universitaire et la coopération scientifique et technique; et le tourisme et les échanges culturels.

7. Les activités récemment menées et les activités futures correspondant aux six domaines prioritaires sont les suivantes:

- a) Sûreté et sécurité maritimes. Activités récemment menées:
 - i) Le dialogue sur l'océan Indien, tenu en janvier 2014 à Thiruvananthapuram, Kerala (Inde);
 - ii) La Conférence sur l'économie politique de l'Afrique maritime dans la région de l'océan Indien, tenue en mars 2014 à Nairobi (Kenya);
- b) Facilitation du commerce et de l'investissement:
 - i) Activités récemment menées:
 - a. Atelier sur la politique commerciale, tenu à Canberra (Australie) en mai 2012;
 - b. Atelier sur la facilitation du commerce et l'harmonisation douanière;
 - c. Première conférence sur l'économie et le commerce, tenue les 4 et 5 juillet 2013 à Maurice, qui a servi de tribune aux décideurs, aux fonctionnaires chargés des questions commerciales, aux hommes d'affaires et aux chefs d'entreprise pour débattre des possibilités d'élargir la coopération dans des secteurs économiques et industriels clefs;
 - ii) Activités futures:
 - a. Étude de faisabilité sur les accords commerciaux préférentiels pour les États membres de l'Association, à entreprendre par certains pays membres;
 - b. Atelier sur la facilitation du commerce et l'harmonisation douanière, prévu en 2014;
 - c. Étude de faisabilité à réaliser sur la «carte de voyages d'affaires» de l'Association;
 - d. Atelier sur la facilitation du commerce;
- c) Gestion de la pêche:
 - i) Activité récemment menée: Atelier sur l'otolithométrie et sur l'évaluation des stocks de poisson;
 - ii) Activités futures:
 - a. Atelier sur le développement durable de l'aquaculture et de la pêche artisanale;
 - b. Atelier sur la gestion de la pêche;
- d) Réduction des risques de catastrophe:
 - i) Activités récemment menées:
 - a. Atelier sur les observations océanographiques multidisciplinaires pour la gestion des zones côtières;
 - b. Réunion d'experts sur les prévisions océaniques;
 - ii) Activités futures:
 - a. Atelier sur l'adaptation aux changements climatiques, prévu du 9 au 12 décembre 2013 à Chennai (Inde);

- b. La prévision climatique saisonnière: Atelier sur la gestion des risques climatiques;
- e) Coopération universitaire et coopération scientifique et technique:
 - i) Activité récemment menée: formation spéciale pour les diplomates de l'Association;
 - ii) Activités futures:
 - a. La mobilité universitaire dans l'océan Indien;
 - b. Indian Ocean Rim University;
- f) Tourisme et échanges culturels:
 - i) Activités récemment menées:
 - a. Réunion des chefs des archives nationales des États membres de l'Association et exposition d'archives;
 - b. Réunion du groupe restreint sur la promotion de la coopération culturelle;
 - c. Étude de faisabilité sur le tourisme, première partie;
 - ii) Activités futures:
 - a. Étude de faisabilité sur le tourisme, deuxième partie;
 - b. Réunion des acteurs de l'industrie touristique des États membres de l'Association;
 - c. Deuxième réunion des chefs des archives nationales des États membres de l'Association et exposition d'archives;
 - d. Atelier sur la gestion du patrimoine.

Structure

1. Généralités

8. Le principal organisme de l'Indian Ocean Rim Association est le Conseil des ministres, qui se réunit chaque année pour élaborer des politiques, faire le point des progrès accomplis en matière de coopération, prendre des décisions sur de nouveaux domaines de coopération, mettre en place des mécanismes supplémentaires et des organismes spécialisés selon les besoins et se prononcer sur d'autres questions d'intérêt général. Le Conseil des ministres élit un Président et un Vice-Président de l'Association pour une période de deux ans.

9. Le Comité des hauts fonctionnaires de l'Association, composé de hauts fonctionnaires des États membres, se réunit deux fois par an pour examiner la suite donnée aux décisions prises par le Conseil des ministres. En coopération avec le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien (Indian Ocean Rim Academic Group), le Forum commercial des pays riverains de l'océan Indien (Indian Ocean Rim Business Forum) et le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement (Working Group on Trade and Investment), il mobilise des ressources pour financer les programmes de travail.

10. L'Association comprend les organes suivants: le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien, le Forum commercial des pays riverains de l'océan Indien et le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement. Ces organes peuvent se réunir lors des réunions du Conseil des ministres et du Comité des hauts fonctionnaires ou d'un commun accord.

11. La dernière réunion du Conseil des ministres a eu lieu le 1^{er} novembre 2013 à Perth (Australie) en présence de 20 États membres de l'Association et de six États partenaires de dialogue.

12. La dernière réunion du Comité des hauts fonctionnaires a eu lieu le 31 octobre 2013 à Perth (Australie).

13. Le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien, le Forum commercial des pays riverains de l'océan Indien et le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement tiennent des réunions annuelles. La dernière réunion a eu lieu le 30 octobre 2013 à Perth, en présence de 20 États membres de l'Association et de six États partenaires de dialogue.

2. Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien

14. Le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien a été créé eu égard à l'importance, au rôle et à l'image de marque qu'ont les universités dans les organisations régionales. Lors de la création de l'Indian Ocean Rim Association, il avait été prévu que le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien aurait pour rôle à la fois de prodiguer des conseils et de servir de catalyseur, les objectifs étant les suivants: répondre aux besoins des pouvoirs publics et des entreprises; promouvoir le dialogue intellectuel entre les États membres participants; servir de vecteur pour le développement et la diffusion du concept de pays riverains de l'océan Indien; réaliser pour la région des travaux de recherche concertés.

15. Le Groupe universitaire des pays riverains de l'océan Indien peut se réunir lors des réunions du Conseil des ministres et du Comité des hauts fonctionnaires, ou d'un commun accord. Il entretient des relations avec le Comité des hauts fonctionnaires et le secrétariat aux fins d'examiner, élaborer et mettre en œuvre les programmes d'action et les programmes de travail de l'Association. Il peut s'appuyer sur d'autres réseaux universitaires régionaux non gouvernementaux, le cas échéant.

3. Le Forum commercial des pays riverains de l'océan Indien

16. Le Forum commercial des pays riverains de l'océan Indien a été créé compte tenu, d'une part, de la tendance croissante à un régionalisme ouvert et à la multiplication des politiques favorables au marché et, d'autre part, de l'importance de mécanismes d'échange d'informations plus libéraux. Les principaux objectifs du Forum sont les suivants:

a) Promouvoir le bien-être de la population des États membres par le biais de programmes soigneusement conçus visant à améliorer le niveau de vie et la qualité de vie;

b) Promouvoir une croissance durable et un développement équilibré dans la région et les États membres;

c) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de coopération économique, notamment en vue de développer le commerce, le tourisme, les investissements directs et les échanges scientifiques et technologiques, et de valoriser les ressources humaines;

d) Réduire les obstacles et faire tomber les barrières à une circulation plus libre et plus soutenue des biens, des services, des investissements et de la technologie dans la région;

e) Encourager une étroite interaction entre le commerce et l'industrie, les établissements universitaires, les chercheurs et la population des États membres.

17. Le Forum, qui regroupe des participants du secteur privé et des chambres de commerce, peut se réunir lors des réunions du Conseil des ministres et du Comité des hauts fonctionnaires, ou d'un commun accord.

4. Le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement

18. Ce Groupe de travail a été mis en place à l'appui d'un programme de promotion du commerce et de l'investissement reposant sur la facilitation du commerce, la libéralisation des échanges et la coopération économique et technique. Les principaux objectifs du Groupe de travail sont les suivants:

a) Promouvoir le bien-être de la population des États membres par le biais de programmes soigneusement conçus visant à améliorer le niveau de vie et la qualité de vie;

b) Promouvoir une croissance durable et un développement équilibré dans la région et les États membres;

c) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de coopération économique, notamment en vue de développer le commerce, le tourisme, les investissements directs et les échanges scientifiques et technologiques, et de valoriser les ressources humaines;

d) Réduire les obstacles et faire tomber les barrières à une circulation plus libre et plus soutenue des biens, des services, des investissements et de la technologie dans la région;

e) Encourager une étroite interaction entre le commerce et l'industrie, les établissements universitaires, les chercheurs et la population des États membres.

19. Comme c'est le cas des autres organes, ce Groupe de travail, qui se compose de fonctionnaires chargés des questions commerciales, peut se réunir lors des réunions du Conseil des ministres et du Comité des hauts fonctionnaires, ou d'un commun accord.

5. Groupe de travail des chefs de mission (Working Group of Heads of Mission)

20. Ce Groupe de travail, qui se compose des chefs des missions diplomatiques des États membres de l'Indian Ocean Rim Association, est établi à Pretoria (Afrique du Sud). Il se réunit pour examiner le programme de travail périodique présenté par le Président du Conseil des ministres et fait fonction de mécanisme de suivi pour les questions dont il est directement saisi par le Conseil des ministres et le Comité des hauts fonctionnaires.

6. Organismes spécialisés

21. L'Association est dotée de deux organismes spécialisés, à savoir:

a) Centre régional pour la science et le transfert de technologie (Regional Centre for Science and Technology Transfer). Le Centre est hébergé par la République islamique d'Iran. Les objectifs du Centre sont notamment les suivantes:

i) Aider les États membres à acquérir, diffuser, assimiler et promouvoir des technologies;

ii) Entreprendre des recherches, des examens des politiques et des analyses des tendances et de la situation;

iii) Créer des réseaux et nouer des partenariats avec des organisations internationales et d'autres parties prenantes essentielles;

iv) Faciliter la création de pôles technologiques pour accélérer la mise au point de technologies de pointe grâce à des efforts conjoints;

b) Service d'appui à la pêche (Fisheries Support Unit). Ce service est hébergé par Oman. Il a principalement pour fonction de tisser un réseau efficace et d'assurer une bonne coordination entre les États membres en vue de développer la coopération concernant les activités liées à la pêche.

7. La Troïka

22. Une Troïka composée du Président, du Vice-Président et du Président sortant a également été mise en place. Elle fait rapport au Conseil des ministres et aux États membres sur toute question importante relative à l'Indian Ocean Rim Association, notamment: examen des progrès accomplis, mise en place de mécanismes supplémentaires, grandes orientations pour les organismes de l'Association, et nomination, durée du mandat, attributions, fonctions et cessation de service du Secrétaire général.

8. Autres questions

23. L'Indian Ocean Rim Association exclut expressément les relations bilatérales et autres dispositifs susceptibles de susciter la controverse et de faire obstacle à la coopération régionale.

24. Le programme de travail de l'Association est exécuté par les États membres à titre volontaire.

25. Les décisions concernant tous les problèmes et questions à tous les niveaux sont prises par consensus.

Membres

26. Conformément aux conditions d'adhésion fixées par l'Indian Ocean Rim Association, tout État souverain riverain de l'océan Indien qui est prêt à souscrire aux principes et aux objectifs de la charte de l'Association peut devenir membre de cette dernière.

27. Le 20 États membres de l'Association sont les suivants: Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Comores, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mozambique, Oman, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Yémen.

28. En plus de ses membres, l'Association compte les six partenaires de dialogue suivants: Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Organisation du tourisme des îles de l'océan Indien et l'Indian Ocean Research Group ont la qualité d'observateurs.

Ressources financières

29. Les sources de revenus comprennent les contributions annuelles des 20 États membres et sont fixées selon le principe de l'égalité de contribution, c'est-à-dire que tous les États membres versent au budget du Secrétariat une quote-part annuelle égale.

30. Les partenaires de dialogue versent des contributions à titre volontaire dans des occasions particulières.

31. Des contributions volontaires sont également versées par certains États membres au fonds spécial de l'Association destiné à certains projets.

32. Le budget annuel s'établissait à 291 800 dollars des États-Unis en 2010, à 297 000 dollars en 2011 et à 401 500 dollars en 2012.

Relations avec d'autres organisations internationales

33. L'Indian Ocean Rim Association n'entretient pas de relations statutaires, administratives ou financières avec d'autres organisations.

Personne à contacter

34. M. K. V. Bhagirath, Secrétaire général.

Adresse

35. Indian Ocean Rim Association
3rd floor, Tower I, NeXTeracom Building
Cybercity, Ebene
Maurice
Téléphone: 230 454 1717
Télécopieur: 230 468 1161
Courriel: iorahq@intnet.mu
Site Web: <http://www.iora.net/>.

Langues de travail

36. La langue de travail de l'Association est l'anglais.
